

COMPTE-RENDU DE LA REUNION CONTACT

DU 8 mai 2007

Présents

Mmes: Bagdat (CGRA), Bultez (CIRE), de Schoutheete (Convivial), Flamand (UNHCR), Janssens (Rode Kruis), Lejeune (CECLR), Maes (CBAR), Van der Haert (CBAR), Van Hoorick (VwV), Vermeersch (CECLR)

MM: Beys (Caritas International), Geysen (OE), Heymans (MSF), Huys (CPRR), Peltzer (JRS), Pleysier (Fedasil), Verdonck (CBAR), Vinikas (CBAR)

Ouverture de la réunion et approbation du compte rendu de la réunion du 10 avril 2007

Monsieur Vinikas ouvre la réunion à 9h50.

Le PV de la réunion du 10 avril 2007 est approuvé sans commentaires.

Communication de l'Office des Etrangers (Monsieur Geysen)

1. 908 demandes d'asile ont été introduites au cours du mois d'avril 2007, ce qui signifie en moyenne 46,1 demandes par jour ouvrable. Cela représente une légère diminution (de 0,6 %) en comparaison avec mars 2007 (173 demandes en moins par rapport au mois passé) mais une augmentation de 38 demandes par rapport à avril 2006. 875 demandes ont été introduites sur le territoire, 13 en centres fermés et 20 à la frontière.

2. Les principales nationalités représentées sont : l'Afghanistan (169), la Serbie (95), la Russie (82), la RDC (73), l'Irak (50), la Guinée (35), l'Arménie (23), le Cameroun (22), l'Iran (22) et la Roumanie (19).

3. En avril 2007, 338 demandes multiples ont été introduites (augmentation de 30 demandes par rapport à mars 2007), principalement par des demandeurs originaires de

l'Afghanistan (137), de Serbie (43), d'Irak (17), d'Iran (16), de Russie (13), de Somalie, d'Irak et de Guinée (12).

4. Au mois d'avril 2007, 888 décisions ont été prises, réparties comme suit : 253 décisions de recevabilité, 135 décisions de reprise dans le cadre de la Convention de Dublin (25 et 26 quater), 34 refus de prise en considération d'une nouvelle demande (13 quater) et 466 décisions d'irrecevabilité (annexes 25bis ou 26bis). 51 dossiers ont été clôturés sans objet. Au total, 939 dossiers ont été traités.

5. En avril 2007, 36 MENA ont été enregistrés à l'OE (24 garçons et 12 filles). 33 d'entre eux ont introduit une demande d'asile sur le territoire et 3 à la frontière. Aucun n'avait entre 0 et 5 ans, 0 avaient entre 6 et 10 ans, 9 avaient entre 11 et 15 ans, 11 avaient 16 ans et 16 avaient 17 ans. Trois d'entre eux ont été déclarés majeurs. Parmi eux, 9 provenaient d'Afghanistan et 4 d'Irak.

6. Madame Bultez demande s'il y a déjà une modification dans le traitement des demandes d'asile par l'Office des Etrangers. Monsieur Geysen répond en effet que depuis la veille l'OE ne prend plus de décision en recevabilité, sauf à la frontière. Il déclare que selon l'OE cela n'a pas beaucoup de sens de déclarer ou non un demande d'asile recevable actuellement, vu qu'à partir du 1^{er} juin le CGRA se prononcera de toute façon « sur le fond » du dossier. Dans certains cas exceptionnels, dans les cas Dublin et pour les demandes multiples, l'OE prend cependant encore des décisions.

7. Madame Bultez demande si les demandeurs d'asile reçoivent une copie du questionnaire. Monsieur Geysen précise que ce mois-ci l'OE procède encore à des interviews en recevabilité, ce à quoi l'OE est tenu par la loi. Madame Bagdat rajoute que le CGRA peut encore tenir compte des interviews faites par l'OE.

8. Madame Van Hoorick demande quel critère est appliqué pour autoriser les personnes au retour volontaire à partir d'un centre fermé. Elle donne l'exemple des personnes employées au noir. Monsieur Geysen dit que normalement il n'y a peu de restrictions pour le retour volontaire. L'ordre public peut être une raison de refus. Le retour volontaire est souvent refusé aux travailleurs en noir, parce que sinon ils ne peuvent pas récupérer les frais chez l'employeur. Monsieur Geysen explique qu'il y a parfois également des restrictions pour les cas Dublin parce qu'il y a parfois un risque de problème de délais pour les demandeurs d'asile, qui d'abord disent vouloir retourner volontairement, mais ensuite ne le font pas, avec le risque d'expiration du délai de reprise. Dans ces cas, retour avec l'IOM n'est pas possible.

9. Madame Van Hoorick demande si les demandeurs d'asile sont toujours informés de la possibilité d'un retour volontaire. Monsieur Geysen confirme que déjà pendant l'audition l'on attire leur attention sur la possibilité d'un retour volontaire et qu'il est fait de même par le personnel du centre fermé.

10. Madame Lejeune souhaite des précisions concernant les cas Dublin pour la Suisse. Elle fait part d'une situation d'un Camerounais qui est arrivé en Belgique en novembre 2005. Sa demande d'asile a été déclarée recevable par le CGRA, mais est maintenant pendante au fond. Son épouse a été temporairement en France via la Suisse. La France a demandé de l'information à l'OE concernant la procédure du mari et a compris que sa procédure était terminée. Par conséquent, la France a renvoyé l'épouse vers la

Suisse, où elle est actuellement dans un centre fermé. Le couple peut cependant produire un acte de mariage. La cellule Dublin a expliqué que c'était à la France de faire la demande de reprise à la Suisse. Que faut-il faire maintenant pour éviter que cette femme soit rapatriée vers le Cameroun ? Monsieur Geysen propose de regarder le dossier et pense que la Suisse pourrait demander la reprise à la Belgique, mais que la Belgique n'est pas obligée d'y répondre positivement. Il souhaite d'abord examiner le dossier.

Communication du CGRA (Madame Bagdat)

11. Madame Bagat communique les chiffres du CGRA du mois d'avril 2007. 1.125 décisions ont été prises, dont 585 décisions en recevabilité et 510 au fond, parmi lesquelles 132 reconnaissances du statut de réfugié (dont les nationalités les plus représentées étaient Russes, les Rwandais et les Irakiens) et 21 refus du statut de réfugié mais octroi de la protection subsidiaire, entre autre pour 14 Irakiens. Depuis 2006, 4.512 décisions ont été prises et 80 personnes ont obtenu la protection subsidiaire. L'arriéré du CGRA s'élève actuellement à 5.790 dossiers.

12. Madame Bultez demande de quelles nationalités étaient les personnes ayant obtenu la protection subsidiaire. Madame Bagdat répond qu'il s'agit de 14 Irakiens, 2 Russes, 1 Congolais, 1 Guinéen, 1 Palestinien et 1 Somalien.

13. Madame Bagdat communique que le nouveau Commissaire-Adjoint néerlandophone prendra ses fonctions le 1^{er} juin. Il s'agit de Madame Eva Vissers, qui était précédemment la responsable du service juridique.

14. Madame Bagdat explique également que le CGRA et Fedasil ont organisé deux journées d'information sur la nouvelle procédure d'asile (les 10 et 11 avril) pour les travailleurs sociaux des centres d'accueil. Le CGRA a également organisé le 23 avril et le 2 mai des journées d'informations pour un public plus large. L'information diffusée lors de ces journées est disponible sur le site du CGRA. Le CGRA va également encore organiser en interne une formation à l'attention de ses agents du 21 au 31 mai. Madame Bagdat propose l'aide du CGRA pour les organisations qui souhaitent organiser des formations.

15. Madame Bagdat relève le problème qu'il n'y a pas de nouvel AR concernant le CGRA. Le CGRA devra continuer à fonctionner sur base de l'AR de 2003, qui est devenu caduc, car on y fait référence à des articles qui sont maintenant supprimés. Cependant, dans l'ensemble le CGRA fonctionnera de la même manière qu'auparavant.

16. Monsieur Vinikas demande si des statistiques sont disponibles après octobre 2006, car elles ne figurent pas sur le site. Il demande s'ils seront disponibles dans le rapport annuel. Madame Bagdat explique que le rapport annuel est finalisé en interne et doit encore être soumis au Ministre, mais que ces chiffres sont déjà connus et qu'elle peut les communiquer. Madame Bagdat nous signale par la suite que toutes les statistiques de 2005 et de 2006 ainsi que les 4 premiers mois de 2007 se trouvent sur le site internet du CGRA : www.cgra.be ou www.cgvs.be.

17. Madame Janssens demande à toutes les personnes présentes si des formations à l'attention des demandeurs d'asile sont prévues, étant donné que beaucoup de demandeurs d'asile se posent des questions, par exemple concernant les nouvelles mentions sur les décisions de l'OE. Monsieur Geysen déclare que la seule nouveauté actuellement est la mention que les personnes seront entendues plus tard. Il communique que l'OE va en principe terminer une brochure d'information pour le 15 mai en Néerlandais, qui devra ensuite être traduite. L'OE espère avoir terminé pour le 1^{er} juin. Madame Bagdat explique que le CGRA va également faire une brochure dans le courant du mois de juin et qu'ils collaborent avec l'OE concernant ces brochures. Elle signale que le CGRA a aussi informé les Ordres des avocats la semaine passée et qu'ils étaient prêts à donner des formations aux avocats. Monsieur Huys signale que la CPRR/CCE est en train de travailler à une brochure. Madame Flamand signale que le UNHCR souhaite participer au contenu de ces brochures d'information. Madame Van Hoorick communique que Vluchtelingenwerk Vlaanderen organise des formations pour les avocats et les services sociaux. Madame Bultez explique que le CIRE a également reçu des demandes de formations de la part des communautés de migrants. Ils répondent aux demandes sans prendre l'initiative, aussi parce qu'ils attendaient plus d'information (AR). Le CIRE travaille également à un mini-guide. Sa forme n'est pas encore définie, mais probablement qu'il sera opté pour un système de fiches.

18. Madame Van Hoorick demande s'il y a des plans pour un nouvel AR pour le CGRA vu que celui de 2003 est caduc. Madame Bagdat répond par la négative. Elle considère que de toute façon actuellement il existe déjà beaucoup d'instruments concernant la manière de fonctionner du CGRA et que la pratique ne va pas changer. Madame Van Hoorick insiste sur le fait que pour la sécurité juridique il serait mieux d'avoir un AR. Monsieur Geysen explique que par contre pour l'OE un AR est en devenir, mais qu'il n'est pas encore certain qu'il sera signé avant le 1^{er} juin.

19. Madame Maes dit que le CBAR a été informé du besoin d'une pratique de contrôles médicaux dans le cadre des demandes d'asile basées sur le risque de MGF pour les filles. Monsieur Bienfait a attiré l'attention lors de la réunion de contact de février 2007 sur la volonté du CGRA d'octroyer plutôt la protection subsidiaire dans ces cas avec la possibilité d'un contrôle médical annuel comme condition à la prolongation de la protection. Madame Maes demande si de telles décisions ont déjà été prises et communique une demande du terrain qui trouve que déjà pendant l'examen de la demande d'asile il serait nécessaire d'imposer un tel contrôle. Madame Bagdat répond qu'elle va transmettre la question à Monsieur Bienfait.

La réponse de Monsieur Bienfait est la suivante : *« Pour le moment, aucune mesure particulière n'a été prise à ce sujet, le CGRA en est toujours au stade de la réflexion. Le CGRA observe également la politique en la matière observée par nos voisins, en particulier l'OFPRA en France. Et même si une telle attitude (octroi de la protection subsidiaire avec condition de production d'un certificat médical pour la prolongation du statut) pouvait présenter des avantages sur un plan pragmatique, il serait loin d'être certain que la juridiction accepte cette façon de voir les choses. Il est vraisemblable que celle-ci requalifie la situation dans le champ de la Convention de Genève (groupe social particulier). Actuellement, les décisions de protection prises en la matière par le CGRA sont toujours des décisions de reconnaissance de la qualité de réfugié et non l'octroi de la protection subsidiaire. Dans ce contexte, il n'est actuellement pas possible de faire dépendre le séjour de la production d'examen médicaux attestant que l'enfant n'a pas fait l'objet d'une MGF. »*

Communication de la CPRR (Monsieur Huys)

20. Monsieur Huys explique que ceci est la dernière communication de la Commission Permanente des Recours. Il communique les statistiques du mois de mars 2007 : 610 décisions ont été prises, dont 257 par les chambres francophones et 353 par les chambres néerlandophones. Parmi les décisions prises, il y a 3 décisions de reconnaissance de la qualité de réfugié (dont 1 Camerounais, 1 Russe et 1 Soudanais), 3 décisions d'octroi de la protection subsidiaire et 196 refus (42 Népalais, 33 Camerounais, 35 Russes, 15 Togolais, 8 Syriens et 8 Iraniens).

21. Monsieur Huys communique ensuite que le 1^{er} mai des juges ont été nommés pour un total de 32 membres. Madame Annelies De Bondt a été nommée comme Administratrice. Du 10 au 16 mai a lieu le déménagement vers « la Laurentide » et les services ne seront joignables que par téléphone au numéro 02/791.60.00 et ceci uniquement du 14 au 16 mai (les bureaux seront fermés les 17 et 18 mai). Le 1^{er} juin le Conseil du Contentieux des Etrangers (plus loin « le Conseil »), prendra effectivement ses fonctions.

22. Monsieur Huys donne un résumé des conséquences concrètes de l'entrée en vigueur du Conseil. Il explique qu'à partir du 1^{er} juin la CPRR n'existera plus et que le Conseil reprendra toutes ses compétences, comme prévu dans la loi du 15 septembre 2006 et plus particulièrement dans l'article 39/2 de cette loi. A partir du 1^{er} juin les compétences du Conseil seront divisées en deux grands volets : d'une part les compétences de pleine juridiction en ce qui concerne les matières d'asile et, d'autre part, la procédure de suspension et d'annulation (art. 39/81 et suivt.) pour le contentieux des étrangers (migration et régularisation). Ceci implique que les recours concernant le contentieux des étrangers qui auparavant étaient traités par le Conseil d'Etat, devront être introduits auprès du nouveau Conseil. Le contentieux pendant au Conseil d'Etat continuera cependant à être traité par le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat reste aussi compétent comme juge de cassation. Dans le cadre de la procédure d'asile, la procédure de recevabilité qui était d'application au niveau de l'OE est supprimée à partir du 1^{er} juin. Une permanence sera établie au Conseil pour les recours en extrême urgence.

23. Monsieur Huys dessine l'organigramme du Conseil : le Premier Président est Monsieur Debersaques, le Président est Monsieur Bodart et ensuite il y a 26 juges. L'administratrice est Madame De Bondt et la Greffière en chef est Madame De Cooman.

24. Madame Flamand demande si la phase des mesures transitoires est terminée et si des statistiques sont disponibles pour le nombre de demandeurs d'asile qui se sont désistés de leur procédure d'asile en cours à la CPRR. Monsieur Huys répond, qu'en effet, à partir du 1^{er} juin la phase de transition sera terminée et donne les chiffres pour le mois de mars 2007 : il y a eu 134 décisions « sans objet » (art. 55), dont 48 « désistements ». Pour la prochaine réunion il pourra donner des chiffres plus complets.

25. Monsieur Beys demande si les décisions du Conseil seront publiées, comme c'était le cas pour la CPRR. Il fait remarquer la différence de pratique de la CPRR et du Conseil d'Etat, qui en comparaison avec la CPRR ne publie que très peu d'arrêts. Monsieur Huys répond que les décisions intéressantes seront toujours publiées sur le site. Actuellement, on travaille à la mise à jour du site. Monsieur Huys ne sait cependant pas si dans l'avenir moins d'arrêts seront publiés.

26. Madame Bagdat demande si les numéros de téléphone de la CPRR vont être modifiés. Monsieur Huys répond par l'affirmative. Madame Flamand demande si la nouvelle adresse est disponible sur le site. Monsieur Huys répond que cette nouvelle adresse sera sur le site dans les tout prochains jours.

27. Monsieur Pleysier demande si quelqu'un a une vue sur l'efficacité du filtre du Conseil d'Etat. Madame Van Hoorick répond qu'à la formation du CGRA, Monsieur Brewaeys a dit qu'un maximum de 10% des recours passent le filtre.

Communication du Service des Tutelles (Monsieur Georis)

28. Monsieur Vinikas excuse l'absence de Monsieur Georis et fait le communiqué suivant de la part du Service des Tutelles : le 25 juin prochain est organisée une journée d'information en collaboration avec l'HCR, concernant les droits des MENA. Madame Flamand précise que c'est quelqu'un de Genève qui viendra donner une formation à ce sujet.

Communication de Fedasil (Monsieur Pleysier)

29. Monsieur Pleysier annonce que c'est la dernière fois qu'il participe à la réunion de contact en tant que Directeur général de Fedasil. Sa fonction prendra fin le 31 mai. Monsieur Vinikas adresse un mot de remerciements à Monsieur Pleysier au nom de toutes les personnes présentes. Monsieur Pleysier constate avec une certaine nostalgie qu'en '91-'92 il était déjà actif dans le réseau d'accueil belge, en ce temps là en tant que directeur du Petit Château. Il dit être fier du réseau d'accueil belge, qui est un des meilleurs d'Europe, en le comparant, par exemple, avec le réseau néerlandais. Il fait état du travail de tous, qui a résulté dans une offre variée d'accueil adapté sous forme de grands et petits centres d'accueil, d'ILA, d'accueil d'urgence, etc.

30. Monsieur Pleysier distribue les statistiques du mois d'avril 2007 et fait remarquer qu'actuellement 11.749 personnes sont accueillies (hors Woluwe-St-Pierre et les COO). Ceci signifie une baisse de 3,2% par rapport au mois passé et actuellement moins de 12.000 personnes sont accueillies. A la fin du mois d'avril, il y avait environ 2.700 places libres et le matin au dispatching, 2.300 lits étaient proposés, ce qui est une situation confortable d'accueil. Le taux d'occupation ne compte que 75,7%. En comparaison avec la fin du mois d'avril 2006 le taux d'occupation a diminué de 14,2%, ce qui fait une diminution de presque 2.000 personnes.

31. Concernant le statut des habitants, on constate à nouveau une diminution du nombre d'illégaux (AR du 24/6/2004) dans les centres fédéraux. Il s'agit de 789 personnes (5,2 % de moins que le mois passé, mais toujours 26,4% de plus que l'année passée). En avril 2007, il y a eu 790 nouvelles arrivées dans les centres, ci-inclus les

ILA. Au total, 425 MENA sont actuellement accueillis dans le réseau d'accueil de Fedasil, dont 55 en COO, 286 dans des structures communes, 79 en ILA et par des CPAS et enfin 5 jeunes dans l'accueil d'adultes (principalement des jeunes accompagnés ou bien intégrés).

32. Monsieur Pleysier annonce que la veille la loi sur l'accueil a été publiée au MB avec 3 AR. Le quatrième AR concernant l'évaluation individuelle n'a pas été publié (entre-temps cela a été fait dans le MB du 11 mai). Monsieur Pleysier annonce aussi qu'une note interne est en préparation qui sera à disposition de tous. Il annonce enfin qu'une brochure à l'attention des demandeurs d'asile est en préparation sous forme de fiches et sera normalement disponible à partir du 1^{er} juin.

33. Madame Thiébaud demande si le Dispatching tient compte de la langue de préférence du MENA car elle constate qu'il arrive fréquemment que des MENA francophones soient accueillis dans la partie flamande du territoire. Monsieur Pleysier répond que normalement il est tenu compte le plus possible de la langue du MENA, mais que parfois le tuteur décide d'autre chose ou alors certains sont déplacés, par punition vers un autre centre, qui peut être néerlandophone s'il n'y a plus de place à ce moment là dans un centre francophone.

34. Monsieur Pleysier explique que Fedasil ne soutient pas l'idée d'accueillir des jeunes provenant de pays Européens dans les centres fédéraux (COO) avec une voiture du Service des Tutelles et ceci parce que ces jeunes n'ont pas de tuteur et qu'il est étrange qu'ils se retrouvent dans les COO, vu qu'ils n'entrent pas dans la procédure d'asile. Selon Monsieur Pleysier, ces jeunes devraient être traités comme des jeunes français, allemands ou européens et tomber sous la compétence des Communautés.

35. Madame Lejeune demande, se référant aux AR publiés, si les demandeurs d'asile mineurs interceptés à la frontière seront accueillis en COO ? Madame Janssens répond que c'est la compétence du Service des Tutelles de décider si un jeune restera ou non dans un centre fermé ou sera transféré vers un COO.

36. Madame Thiébaud attire l'attention sur la situation problématique de MENA qui sont accompagnés, par exemple, par une grande sœur. Le Service des Tutelles leur désigne quand même un tuteur, mais que va-t-il se passer avec ces enfants ? Seront-ils séparés de leur grande sœur ? Monsieur Pleysier ne connaît pas la réponse. Monsieur Geysen répond que cette situation est encore à l'examen.

Communication de la Rode Kruis (Madame Janssens)

37. Madame Janssens annonce que la Rode Kruis de Wingene et Overpelt accueillera dorénavant des mineurs étrangers qui résident illégalement sur le territoire avec leurs parents (AR juin 2004). Les demandeurs d'asile ne seront plus accueillis dans ces centres. L'objectif est d'essayer d'élaborer avec eux des perspectives d'avenir.

Communication de Médecins sans Frontières (Monsieur Heymans)

38. Monsieur Heymans annonce qu'il remplacera dorénavant Madame Vastmans pour MSF aux réunions de contacts, car elle ne travaille plus pour MSF mais pour le Siréas.

Communication de Vluchtelingenwerk Vlaanderen (Madame Van Hoorick)

39. Madame Van Hoorick annonce que Madame Houben sera absente à partir d'aujourd'hui car elle est en congé de maternité. Elle sera remplacée aux réunions de contacts, mais il n'est pas encore décidé par qui.

Communication du CBAR (Monsieur Vinikas)

40. Monsieur Vinikas annonce que le CBAR a transmis quelques dossiers Irakiens à l'OE (dont un palestinien), en vue d'obtenir un visa humanitaire pour les membres de famille élargie de réfugiés reconnus en Belgique. Il explique qu'une décision est attendue de l'OE dans le cadre du « mini-resettlement ».

Les prochaines réunions de contact auront lieu les mardis 12 juin, 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2007 au siège de Fedasil, Rue des Chartreux, 19-21, 1000 Bruxelles